



23-06-AFG-01

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES
ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS »
DU VENDREDI 9 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 19h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le deux juin deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la Présidence de Madame Joëlle PASQUET, 1^{er} Maire-Adjoint.

ETAIENT PRÉSENTS : MMES BARAO FERREIRA, BECHU, BERTHELOT CHRISTINE, BERTHELOT ISABELLE, DAUVILLIERS, MARTIN, PASQUET, PIEDFERRE, QUEMENER, ROULLET, SABY ET SONATORE ET MM. BERCHER, BOUTEILLE, CATINAT, CHANCLUD, DELMAS, DELMOND, FAURIE, GUERIN, JOUSSON, LAROCHE, MATIGNON ET SENET.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme BAFFOY A Mme PIEDFERRE, M. GAURAT A Mme PASQUET, Mme LACHAUD A Mme BECHU, Mme MARCHAND A M. BERCHER, M. POINCLOUX A M. BOUTEILLE.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : MM. BEVILLARD, CIRET, GIRARD ET PROUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUERIN.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	33
PRESENTS :	24
POUVOIRS :	5
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	4
VOTANTS :	29
QUORUM :	17

CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 16 MAI 2023.
Aucune remarque n'étant apportée, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Nous devons, toujours dans l'optique de sécuriser la distribution d'eau potable, raccorder les châteaux d'eau de Mainvilliers, de Nangeville et d'Orveau-Bellesauve.

Pour cela, nous devons acquérir des parcelles situées à Oinville, le long de la route départementale 24, au pied des silos agricoles, pour construire un réservoir semi-enterré ainsi que les ouvrages nécessaires au bon fonctionnement du site, selon le plan joint à la présente délibération.

Ces parcelles sont la propriété de deux personnes différentes et nous nous proposons de les acquérir par voie amiable, dans le cadre d'une acquisition amiable au prix de 0.55 euro le m². Cette acquisition est située hors du champ réglementaire de l'évaluation domaniale.

La présente délibération a pour but d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer les actes correspondants et à incorporer ces parcelles dans le domaine communal.

Mme Christine BERTHELOT indique que ces terrains se situent au pied des silos de Oinville, sur la commune déléguée de Mainvilliers. La commune a besoin de ces terrains pour créer une réserve d'eau enterrée, dans le cadre de l'interconnexion des châteaux d'eau. Comme indiqué dans l'exposé des motifs, ces parcelles sont achetées au prix d'un terrain agricole, soit 0.55 € le m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles sises à Mainvilliers appartenant à deux propriétaires :
 - **M. ROUX** pour la parcelle cadastrée C n° 0086, d'une superficie de 600 m², au prix de 330 € ;
 - **Mme HARDY-PERON** pour les parcelles cadastrées C n° 0192 et 194, d'une superficie de 4198 m², au prix de 2 309 €.
- **DECIDE** d'acquérir lesdites parcelles au prix de la terre agricole, soit 0,55 € le m².
- **DECIDE** d'intégrer ces lots dans le domaine public communal.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment l'acte notarié nécessaire à la réalisation de la vente.
- **PRECISE** que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 21 du budget eau de l'exercice concerné.

❖ **FINANCES.**

23-06-FIN-04 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL.

Résultats de l'exercice 2022 :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE
FONCTIONNEMENT	8 614 631.30	8 642 404.99	27 773.69
INVESTISSEMENT	3 145 573.69	4 260 947.31	1 115 373.62

Résultats de clôture 2022 :

	RESULTAT CLOTURE 2021	PART AFFECTEE INVEST 2022	RESULTAT EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022
FONCTIONNEMENT	4 811 652.64	- 2 474 578.00	27 773.69	2 364 848.33
INVESTISSEMENT	- 135 413.56		1 115 373.62	979 960.06

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion de la commune, établi par Mme TREMINTIN, comptable public, pour l'exercice 2022.

M. BERCHER rappelle que le compte de gestion avait été évoqué lors d'une séance précédente mais les montants n'avaient pas encore été arrêtés de façon définitive par la Trésorerie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget communal, établi par Madame Nathalie TREMINTIN, comptable public, pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif établi par Monsieur le Maire pour le même exercice.

23-06-FIN-05 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**Résultats de l'exercice 2022 :**

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE
EXPLOITATION	624 736.41	1 137 819.17	513 082.76
INVESTISSEMENT	663 811.88	1 747 967.94	1 084 156.06

Résultats de clôture 2022 :

	RESULTAT CLOTURE 2021	PART AFFECTEE INVEST 2022	RESULTAT EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022
EXPLOITATION	2 475 221.59	- 1 500 000.00	513 082.76	1 488 304.35
INVESTISSEMENT	639 176.41		1 084 156.06	1 723 332.47

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion de la commune, établi par Mme TREMINTIN, comptable public, pour l'exercice 2022.

M. BERCHER explique qu'il s'agit de la même chose que pour la délibération précédente, mais pour le budget annexe de l'eau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget annexe eau, établi par Madame Nathalie TREMINTIN, comptable public pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif établi par Monsieur le Maire pour le même exercice.

23-06-FIN-06 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL.

Mme PASQUET ne vote pas pour le pouvoir confié par M. le Maire.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année. Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- la section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements) n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture. Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement.

Résultats de l'exercice

	REALISE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE	REPORT RESULTAT 2021	RESULTAT DE CLOTURE 2022
Dépenses - FONCT	8 614 631.30	+ 27 773.69	+ 2 337 074.64	+ 2 364 848.33
Recettes - FONCT	8 642 404.99			
Dépenses - INVEST	3 145 573.69	+ 1 115 373.62	- 135 413.56	+ 979 960.06
Recettes - INVEST	4 260 947.31			

Niveau d'endettement

L'encours de la dette au 31/12/2022 est de 3.964 M€.

Les régularisations avec la trésorerie sont toujours en cours.

Dépenses section de fonctionnement

Chapitre	CA 2022	CA 2021	CA 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 221 943.83	2 196 583	1 937 514
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	4 729 357.92	4 773 884	4 560 457
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	69 373.00	75 873	90 194
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	826 900.95	784 032	800 060

65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	637 485.02	641 415	688 038
66 CHARGES FINANCIERES	125 809.38	127 419	139 653
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 761.20	3 253	18 676
Total Dépenses	8 614 631.30	8 602 460	8 234 592

Les charges à caractère général, chapitre 011, regroupent les dépenses courantes correspondant au fonctionnement de la commune mais également celles liées à une action de politique publique telles que des études, des honoraires, des animations culturelles, des manifestations événementielles,

L'ensemble des dépenses liées au personnel se trouve au sein du chapitre 012. Ce dernier regroupe tant les salaires et charges que les formations, assurances, actions sociales,

Le chapitre 65 retrace les dépenses afférentes aux subventions aux associations, aux indemnités et cotisations des élus, aux contributions aux syndicats intercommunaux, aux créances éteintes et admissions en non-valeur et à la subvention au CCAS.

Le chapitre 66 comprend le remboursement des intérêts de la dette (le remboursement du capital est supporté par la section d'investissement).

Les charges exceptionnelles regroupées au chapitre 67 comprennent les dépenses relatives aux éventuels remboursements de produits des services (cantines, spectacles, funéraire) et annulations de titres sur exercices antérieurs.

Le chapitre 014 détaille les atténuations de produits notamment le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le chapitre 042 retrace les écritures de dotations aux amortissements (opération d'ordre).

Recettes section de fonctionnement

Chapitre	CA 2022	CA 2021	CA 2020
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 337 074.64	4 108 252	3 585 533
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	264 585.64	101 847	120 158
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 202.00	16 903	5 714
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	541 144.16	912 059	541 678
73 IMPOTS ET TAXES	4 991 365.17	5 550 296	6 202 245
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 515 572.49	2 368 653	1 784 608
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	130 060.28	158 430	112 368
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	194 475.25	168 702	189 215
Total Recettes	10 977 250.46	13 414 112	12 566 452

Le chapitre 013 comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents du travail.

Le chapitre 70 concerne les produits des services. La diminution des recettes fait suite au transfert de compétence.

Le chapitre 73 regroupe les recettes de fiscalité locale ainsi que l'attribution de compensation. Cette dernière, suite au transfert du scolaire, a baissé sur l'exercice 2022 et disparaîtra totalement sur 2023 des recettes de fonctionnement.

Les dotations (DGF) - compensations de l'Etat et financements de partenaires institutionnels sont réunis au chapitre 74.

Le chapitre 75 est constitué principalement des recettes issues de l'encaissement des locations et loyers.

Les produits exceptionnels inscrits au chapitre 77 reprennent les annulations de charges 2021 rattachées et non-réalisées, ainsi que l'enregistrement des cessions des immobilisations.

Le chapitre 042 comprend les écritures d'ordre relatives à la reprise de subventions d'investissement.

Dépenses section d'investissement

Chapitre	CA 2022	CA 2021	CA 2020
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	135 413.56	120 652	
040 OPERATIONS D'ORDRE	5 202.00	16 903	5 714
13 SUBVENTIONS	15 514.17		26 561
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	74 688.34		2 205
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	532 538.76	502 647	630 200
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	220 020.90	224 035	50 235
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 141 556.84	586 848	1 661 981
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 156 052.68	163 194	52 490
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		129 567	75 072
Total Dépenses	3 280 987.25	1 743 846	2 541 491

Recettes section d'investissement

Chapitre	CA 2022	CA 2021	CA 2020
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			909 408
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	826 900.95	784 032	800 060
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	2 474 578.00	697 051	324 567
10 1068 RESERVES	387 901.86		
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	245 565.94	126 141	154 587
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 230.02	1 208	204 145
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	34 381.94		
27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	274.25		
45 OPERATIONS SOUS MANDAT	285 114.35		
Total Recettes	4 260 947.31	1 608 433	2 419 330

Etat des restes à réaliser

DEPENSES		RECETTES	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	173 838	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	343 499
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 045	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	300 000
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	347 584.58		
TOTAL	620 466.91	TOTAL	643 499.00

Aucune question n'est posée après la présentation de M. BERCHER.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ARRETE** le compte administratif 2022 du budget principal « Le Malesherbois ».

Séance du Conseil municipal du 9 juin 2023

- **CONSTATE** un résultat de clôture 2022 de **deux millions trois cent soixante-quatre mille huit cent quarante-huit euros et trente-trois centimes** (2 364 848.33€) en section de fonctionnement et de **neuf cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante euros et six centimes** (979 960.06€) en section d'investissement.
- **CONSTATE** **six cent vingt mille quatre cent soixante-six euros et quatre-vingt-onze centimes** (620 466.91€) de restes à réaliser en dépenses d'investissement.
- **CONSTATE** **six cent quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros** (643 499€) de restes à réaliser en recettes d'investissement.

23-06-FIN-07 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Mme PASQUET ne vote pas pour le pouvoir confié par M. le Maire.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année. Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- la section d'exploitation qui concerne la gestion courante,
- la section d'investissement qui porte sur les opérations.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Résultats de l'exercice

	REALISE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE	REPORT RESULTAT 2021	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022
EXPLOITATION					
Dépenses	624 736.41	513 082.76	2 475 221.59	- 1 500 000.00	1 488 304.35
Recettes	1 137 819.17				
INVESTISSEMENT					
Dépenses	663 811.88	1 084 156.06	639 176.41		1 723 332.47
Recettes	1 747 967.94				

Niveau d'endettement

L'encours de la dette au 31/12/2022 est de 200 344 euros.

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre	CA 2021	CA 2021	CA 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	392 864.98	200 270.48	254 034.93
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	139 264.71	57 872.47	95 411.25

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	74 483.94	97 803.53	97 926.71
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 269.95	29 022.27	62 284.36
66 CHARGES FINANCIERES	6 718.90	7 350.17	9 733.71
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 133.93	2 000.00	0.00
Total Dépenses	624 736.41	394 318.92	519 390.96

Recettes

Chapitre	CA 2022	CA 2021	CA 2020
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	975 221.59	2 130 362.12	1 827 868.63
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 119 640.74	723 861.92	807 607.53
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 658.39	11 186.55	4 933.65
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 520.04	2 445.81	3 805.44
Total Recettes	2 113 040.76	2 869 540.51	2 649 753.08

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	CA 2022	CA 2021	CA 2020
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		0.00	481 379.84
13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	24 770.00	0.00	0.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 515.30	26 098.96	94 201.16
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 551.71	39 629.00	115 556.65
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	565 974.87	43 390.45	32 509.74
Total Dépenses	663 811.88	109 118.41	723 647.39

Recettes

Chapitre	CA 2022	CA 2021	CA 2020
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	639 176.41	404 955.29	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	74 483.94	97 803.53	97 926.71
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	173 484.00	245 536.00	0.00
1068 RESERVES	1 500 000.00	0.00	67 916.29
Total Recettes	2 387 144.35	748 294.82	165 843.00

Etat des restes à réaliser

DEPENSES		RECETTES	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 505.07		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 689.76		
TOTAL	58 194.83	TOTAL	

Comme pour la délibération précédente, les élus n'ont pas de questions après la présentation de M. BERCHER.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ARRETE** le compte administratif 2022 du budget annexe « eau ».
- **CONSTATE** un résultat de clôture 2022 excédentaire de **un million quatre cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre euros et trente-cinq centimes** (1 488 304.35€) en section d'exploitation et de **un million sept cent vingt-trois mille trois cent trente-deux euros et quarante-sept centimes** (1 723 332.47€) en section d'investissement.

- **CONSTATE cinquante-huit mille cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-trois centimes** (58 194.83€) de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

23-06-FIN-08 AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	27 773.69
B. Résultats antérieurs reportés	4 811 652.64
V. Part affectée à l'investissement 2022	- 2 474 578.00
Résultat à affecter C= A+B-V	2 364 848.33
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement R001	979 960.06
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	23 032.09
Besoin de financement F = D+ E	1 002 992.15
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Affectation en réserves R1068 en investissement	-
Couverture minimale du besoin de financement « F »	
Report en fonctionnement R002	2 364 848.33

Le montant affecté est identique au montant repris par anticipation au budget primitif 2023.

Le Conseil municipal est invité à approuver l'affectation des résultats proposée.

M. BERCHER donne lecture de l'exposé des motifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'inscription de la somme de 2 364 848.33€ au compte R002 en section de fonctionnement du budget principal 2023.

23-06-FIN-09 AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2022 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section d'exploitation et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat d'exploitation doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée

délibérante, est inscrit en excédents d'exploitation reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Résultat d'exploitation	
A. Résultat de l'exercice	513 082.76
B. Résultats antérieurs reportés	2 475 221.59
V. Part affectée à l'investissement 2022	- 1 500 000.00
Résultat à affecter C= A+B-V	1 488 304.35
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement R001	1 723 332.47
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-58 194.83
Besoin de financement F = D+ E	1 665 137.64
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement	1 000 000.00
Couverture minimale du besoin de financement « F »	
Report en exploitation R002	488 304.35

Le montant affecté est identique au montant repris par anticipation au budget primitif 2023.

Le Conseil municipal est invité à approuver l'affectation des résultats proposée.

M. BERCHER porte à la connaissance des élus le montant des affectations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'inscription de la somme de 488 304.35 € au compte R002 en section d'exploitation du budget annexe eau 2023.
- **APPROUVE** l'inscription de la somme de 1 000 000.00 € au compte R1068 en section d'investissement du budget annexe eau 2023.

❖ **CULTURE-COMMUNICATION-VIE ASSOCIATIVE-PATRIMOINE.**

23-06-CAP-10 ADOPTION DES TARIFS TRIMESTRIELS DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024.

Pour mémoire, le 23 mai 2019 étaient votés les tarifs pour l'année 2019/2020 avec une augmentation de +1,5% par rapport à l'année précédente. Le 18 juin 2020 était votée une exonération de facturation pour le 3^{ème} trimestre de l'année 2019/2020 liée à la crise sanitaire. Le 24 septembre 2020 étaient votés les tarifs pour l'année 2020/2021 diminués de 1/33^{ème} en raison du nombre de séances ne pouvant pas être assuré dans leur totalité. La grille des tarifs est restée inchangée depuis l'année scolaire 2019/2020.

La commission, réunie le 3 mai 2023, a pris connaissance des évolutions possibles des tarifs (grilles avec +1.5%, +5 %, +10 %), et des taux de participation des familles aux coûts de fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique.

La commission a également pris connaissance des évolutions budgétaires et des effectifs de l'Ecole Municipale de Musique.

La commission propose une augmentation de 3 % des tarifs, par rapport à l'année 2022/2023, pour l'année scolaire 2023/2024 de l'Ecole Municipale de Musique.

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter les tarifs trimestriels de l'Ecole Municipale de Musique à compter du 1^{er} septembre 2023 pour l'année scolaire 2023/2024.

Mme PASQUET indique que la commission propose de voter une hausse de 3 % des tarifs de l'école de musique pour la prochaine année scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOPTÉ** les différents tarifs trimestriels de l'Ecole Municipale de Musique du Malesherbois pour la rentrée scolaire 2023/2024, tels que présentés ci-dessus.
- **PRECISE** que la grille des tarifications sera applicable pour la rentrée scolaire au 1^{er} septembre 2023 et sera portée à la connaissance de toute personne s'inscrivant à l'Ecole Municipale de Musique.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes sont inscrites aux budgets des exercices considérés, au chapitre 70.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

INFORMATIONS DIVERSES

- ECOLE DE MUSIQUE.

Mme PASQUET informe que le professeur de violon est en arrêt depuis un certain temps. Elle espère qu'elle pourra revenir à la rentrée pour que les élèves ne soient pas trop perdus.

Arrivée de M. le Maire pour la fin de la séance.

- CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES.

Mme SONATORE indique qu'une distribution de flyers va être faite pour informer de la mise en place du Conseil Municipal de Jeunes, dès les mois de septembre et octobre prochains.

- CLUB DE BASKET BALL.

M. DELMOND souhaite féliciter le club de basket de la commune pour le titre obtenu par l'équipe des moins de 20 ans. Il veut mettre l'accent sur le président et son équipe qui ont effectué un travail exceptionnel, en moins de trois ans. Il veut aussi remercier les membres de la commission « vie sportive » d'accorder des subventions, notamment à ce club, et remercie également le Conseil municipal de les valider sans les diminuer.

- COMITE DE JUMELAGE.

Mme PASQUET rappelle que la commune a reçu une délégation venue de Brück. Les Allemands ont suivi la route de la rose et ont été ravis de cette découverte. Ils ont également visité Yèvre le Châtel, le château de Chameroles, Fontainebleau et ont dîné au « Diamant Bleu », à Barville en Gâtinais. Le groupe de jeunes qui les accompagnait a visité Paris. Le dimanche soir, un repas partagé était organisé et des cadeaux ont été échangés. La commune a offert quatre rosiers provenant de la roseraie d'André Eve.

La présidente du Comité de Jumelage a de nouveau fait part de son souhait de démissionner de la présidence de cette association. Une assemblée générale est organisée la semaine prochaine. Mme PASQUET pense qu'une personne serait intéressée pour reprendre la présidence du Comité.

M. LAROCHE a participé pour la première fois à cet échange. Il a remarqué que les Brückois sont plus jeunes que les Malesherbois. Il pense qu'il faudrait se rapprocher du collège, même si l'allemand n'y est plus enseigné. M. le Maire indique que l'une des allemandes va se rapprocher des Jeunes Sapeurs-Pompiers qui seraient intéressés par un échange. Il faut créer du lien pour rajeunir le Comité de Jumelage.

- ETAT DES LIEUX DES SALLES.

Mme MARTIN demande pour quelle raison il n'y a plus d'état des lieux pour les locations faites par les associations alors qu'il y en a encore pour les particuliers. Mme PASQUET indique que les associations sont respectueuses des biens publics et rendent les salles propres.

M. BERCHER ajoute que la commune a souhaité l'équité pour toutes les associations. En effet, il n'y a pas d'état des lieux pour les gymnases ou même lorsque les clubs des anciens utilisent une salle. Il précise que cela permet également de réaliser des économies. M. le Maire souligne qu'il est aussi compliqué de trouver du personnel pour réaliser ces états des lieux.

- COMITE DES FETES DE MANCHECOURT.

Mme SONATORE informe que le Comité des Fêtes de Manchecourt organise son vide-grenier le samedi 24 juin prochain, de 15 heures à 22 heures. Elle invite également les élus à venir soutenir les équipes lors du tournoi de foot annuel, le dimanche 25 juin 2023.

- REMERCIEMENTS.

M. le Maire informe les élus que des remerciements ont été envoyés à la commune, suite au versement de subventions. Il s'agit de la MFR du Pithiverais et de la bibliothèque sonore d'Orléans.

- MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE.

M. le Maire a eu l'occasion de recevoir le Ministre de l'éducation nationale, M. Pap NDIAYE, lors de l'inauguration du collège Simone Veil à Pithiviers en début de semaine. Il a discuté personnellement avec lui et précise que le Ministre est originaire du territoire car sa mère habitait Villiers-Martin. Il a d'ailleurs hérité de terrains agricoles sur la commune de Manchecourt. Le Ministre est très attaché au territoire et conserve d'excellents souvenirs d'enfance. Il a demandé à M. le Maire de transmettre toutes ses amitiés aux membres du Conseil municipal.

- RANDONNEE.

M. DELMOND indique que des randonnées sont organisées par l'association des « Marcheurs Malesherbois », dimanche prochain, avec plusieurs circuits. Le plus court est de 8 kilomètres. Il invite les élus à y participer.

- CEREMONIE DU 18 JUIN.

M. le Maire espère que les élus seront nombreux à assister à la cérémonie du 18 juin.

- CONSEIL MUNICIPAL.

M. le Maire rappelle qu'un Conseil municipal est normalement programmé le 26 juin prochain. Il indique aux élus qu'il risque très probablement d'être annulé. Une information leur sera faite le plus tôt possible.

- FETE NATIONALE.

Mme PASQUET informe qu'une retraite aux flambeaux précèdera le feu d'artifices et le bal populaire, le 13 juillet prochain.

- BIBLIOTHEQUE.

Mme PASQUET demande aux élus si certains d'entre eux consultent Instagram. Elle leur pose cette question car la bibliothèque dispose d'un compte Instagram. Elle les invite donc vivement à s'y abonner car il est toujours en mouvement avec de nombreuses informations.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h09.

Le secrétaire de séance,


Michel GUERIN

Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Joëlle PASQUET

